Commissariat aux langues officielles

Office of the Commissioner of Official Languages

Les langues officielles dans le système sportif canadien

Suivi

Donner un second souffle!

SOMMAIRE

À l'automne 2002, la Commissaire aux langues officielles a entrepris le suivi d'une étude publiée en juin 2000, *Les langues officielles dans le système sportif canadien*, dans laquelle nous examinions le bien-fondé d'allégations selon lesquelles les athlètes francophones ne pouvaient pleinement développer leur talent dans le cadre des programmes sportifs en place. Le suivi visait à évaluer dans quelle mesure Sport Canada a mis en oeuvre les recommandations que nous avions formulées suite à cette étude.

Selon le suivi, Sport Canada a mis en oeuvre trois des 15 recommandations et neuf autres partiellement. Trois recommandations n'ont pas été mises en oeuvre. De plus, une recommandation qui était adressée au Conseil du Trésor a été partiellement mise en oeuvre.

Dans le cadre du suivi, les enquêteurs ont rencontré plus d'une cinquantaine de personnes impliquées dans le développement de l'athlète de haut niveau et de la formation des entraîneurs, tant à Sport Canada que dans les organismes qu'il finance. Depuis l'étude de juin 2000, nous avons constaté que Sport Canada a pris certaines mesures pour intégrer la dualité linguistique au sein du système sportif canadien. Il a publié la Politique canadienne sur le sport et a établi des normes en matière de langues officielles, pour les centres d'entraînement de haut niveau. Il a aussi mené un sondage auprès des organismes nationaux de sport (ONS) pour examiner dans quelle mesure leurs services étaient disponibles dans les deux langues officielles. Mais malgré les progrès réalisés, le français ne jouit toujours pas du même statut que l'anglais. Dans bien des cas, l'échéance fixée pour donner suite à nos recommandations n'a pas été respectée.

Parmi les améliorations, on note que Sport Canada s'assure que dans le cadre des grands jeux tenus au Canada, des dispositions plus claires relatives à la prestation de services dans les deux langues officielles, sont intégrées dans les conventions multipartites qu'il signe avec ses partenaires.

Certains ONS déploient des efforts importants pour rendre leur site Web bilingue, traduire des documents et améliorer la capacité linguistique de leur personnel. En 2002, Sport Canada et la Direction générale du programme des langues officielles de Patrimoine canadien, ont accordé un montant supplémentaire de 100 000$ afin que les ONS puissent traduire des documents techniques servant à l'entraînement (coaching).

Les progrès sont toutefois lents et il ne semble pas y avoir d'approche cohérente en matière de mise en oeuvre des recommandations. Par exemple, Sport Canada n'a pas entièrement mis en oeuvre les recommandations qui le concernent directement, telles que celles reliées aux exigences linguistiques des postes de sa direction générale.

La capacité bilingue des ONS n'est pas encore à la hauteur des attentes tant au niveau de services offerts par les bureaux nationaux qu'au niveau de la formation linguistique des entraîneurs, ce qui a des répercussions sur le développement global des athlètes francophones, dont plusieurs sont encore encadrés par des entraîneurs unilingues dans les équipes nationales. Dans les deux centres nationaux de sport que nous avons visités, beaucoup des services offerts aux équipes nationales ne sont disponibles qu'en anglais, notamment au niveau des services médicaux. Les athlètes brevetés dont la langue de préférence est le français, étaient déjà sous- représentés en l'an 2000 dans l'ensemble des disciplines sportives proportionnellement à la représentation des deux groupes de langue officielle au pays. Ils le sont encore un peu plus aujourd'hui, à 17,3 p. 100. Une nouvelle recommandation a d'ailleurs été formulée à Sport Canada afin qu'il examine cette situation.

En somme, le suivi nous a permis de reconnaître les progrès accomplis mais Sport Canada et ses partenaires doivent clairement redoubler d'ardeur pour relever le défi d'intégrer pleinement la dualité linguistique au sein du système sportif canadien. Nous maintenons nos recommandations qui ont été partiellement mises en oeuvre et non mises en oeuvre et nous continuerons de suivre l'évolution de ce dossier au cours des mois et des années à venir.

Table des matières

1 • Introduction 1

2 • Contexte 3

3 • Méthodologie 5

4 • Observations et mise en oeuvre des recommandations 7

4.1 • Sport Canada 7

4.1.1 • La capacité linguistique de Sport Canada 7

4.1.2 • Contribution financière aux grand jeux 10

4.1.3 • Le cadre de financement et de responsabilité en matière de sport 11

4.2 • Les organismes nationaux de sport 15

4.2.1 • Les politiques relatives aux langues officielles 15

4.2.2 • Les programmes des langues officielles 16

4.3 • Les organismes multisports et multiservices 19

4.4 • L'entraînement des athlètes et la formation des entraîneurs 20

4.4.1 • L'éducation interculturelle 23

4.5 • Les centres nationaux du sport 25

4.5.1 • Le centre national du sport de Calgary 26

4.5.2 • Le centre national du sport de Winnipeg 28

4.5.3 • Le Centre national multisport - Montréal 30

5 • Population d'athlètes brevetés selon leur langue de choix 31

6 • Conclusion 33

7 • Annexes

7.1 • Population d'athlètes brevetés 34

7.2 • Liste des recommandations 36

1• Introduction

À l'automne 2002, le Commissariat aux langues officielles a effectué le suivi d'une étude publiée en juin 2000, *Les langues officielles dans le système sportif canadien*, qui portait sur l'utilisation du français et de l'anglais dans le système sportif canadien. Dans son étude, le Commissariat examinait le bien-fondé des allégations selon lesquelles les athlètes francophones ne pouvaient développer pleinement leur talent dans le cadre des programmes en place.

Le suivi avait pour but d'évaluer dans quelle mesure les quinze recommandations que nous avions formulées à Sport Canada dans le cadre de cette étude ont été mises en oeuvre. Nous avons aussi vérifié l'état de la mise en oeuvre d'une recommandation qui était adressée au Secrétariat du Conseil du Trésor. Dans ce rapport de suivi, nous avons pris en considération les commentaires soumis par Sport Canada et le Secrétariat du Conseil du Trésor sur le texte préliminaire.

2• Contexte

Lors de l'étude, nous avions examiné les ressources linguistiques et administratives que le gouvernement fédéral investit dans le sport de haut niveau et les résultats de cet investissement. Nous avions constaté que, sur le plan linguistique, des progrès avaient été réalisés mais que le français et l'anglais ne jouissaient pas du même statut dans le système sportif canadien.

Nous avions examiné dans quelle mesure les membres des deux groupes de langue officielle participaient au sport à ce niveau, proportionnellement à leur représentation dans la population en général. Lors de notre étude, 18 p. 100 des athlètes brevetés par Sport Canada signalaient le français comme langue de communication préférée et 82 p. 100 l'anglais. La participation francophone chez les athlètes brevetés était en deçà des données du recensement de 1996, alors que 24,6 p. 100 des Canadiens donnaient le français comme première langue officielle.

Les données recueillies sur les athlètes brevetés en mars 2003, indiquaient que 17,3 p.100 déclarent le français comme langue de communication préférée avec Sport Canada, une légère baisse par rapport à notre étude. Voir l'annexe 1 du rapport de suivi. Selon le recensement de 2001, 24,1 p. 100 des Canadiens signalaient le français comme première langue officielle et 74,5 p. 100, l'anglais. (1,4 p. 100 de la population ne déclare ni le français ni l'anglais comme première langue officielle). Nous examinerons la question de la représentation francophone dans la section 5 du rapport.

La mission de Sport Canada est « d'appuyer l'atteinte de l'excellence sportive de haut niveau et l'édification du système sportif canadien comme moyen de renforcer la contribution unique que le sport apporte à l'identité, à la culture et à la société canadienne. ». Quinze des 16 recommandations de l'étude s'adressaient à Sport Canada puisque de par ses contributions financières à des organismes de sport non gouvernementaux, il est assujetti à la Loi sur les langues officielles. Cependant, tous les organismes de sport

concernés doivent faire leur part pour mettre en oeuvre les recommandations de notre étude de juin 2000. Celles-ci constituaient un plan stratégique de changement pour assurer un système sportif qui reflète pleinement la dualité linguistique canadienne. Notre suivi permet d'évaluer les progrès réalisés à cet égard.

Parmi les organismes qui reçoivent des contributions de Sport Canada, on retrouve les organismes nationaux de sport (ONS), les organismes multi-sports (OMS), tels que l'Association canadienne des entraîneurs et Athlètes CAN , de même que les centres nationaux du sport (CNS). Le fédéral octroie des fonds aux ONS dans le cadre d'accords de contribution administrés par Sport Canada. En vertu de ces accords, les associations sportives se sont engagées à offrir des services dans les deux langues officielles.

Sport Canada publiait, en mai 2002, la nouvelle *Politique canadienne du sport* qui énonce que la dualité linguistique fait partie des valeurs essentielles du système sportif et que chacun doit pouvoir y participer, peu importe sa langue et sa culture. Elle vise à éliminer les barrières linguistiques imposées aux sportifs francophones en leur offrant les services essentiels dans leur langue, notamment, l'entraînement (coaching). Cette politique est le résultat d'efforts concertés qui ont mené à des ententes collectives fédérale-provinciales-territoriales. Sport Canada a consulté le Commissariat dans le cadre de l'élaboration de cette politique.

3• Méthodologie

Dans le cadre du suivi, nous avons mené plus d'une cinquantaine d'entrevues auprès d'intervenants du système sportif canadien et d'athlètes de haut niveau. Au cours de la première étape, nous avons demandé à Sport Canada de nous faire part par écrit de l'état de la mise en oeuvre de chacune des 15 recommandations. Simultanément, nous avons rencontré des gestionnaires et des agents responsables des divers programmes de Sport Canada et recueilli auprès du ministère des documents pertinents. Nous avons ensuite rencontré des représentants de fédérations sportives et visité deux centres nationaux de sport, situés respectivement à Calgary et à Winnipeg, et mené des entrevues téléphoniques avec le personnel du Centre national multisport - Montréal. Nous avions examiné ces centres lors de notre étude de 2000. En dernier lieu, nous avons interrogé des athlètes de haut niveau pour vérifier dans quelle mesure le système sportif actuel satisfaisait leurs besoins linguistiques.

Le suivi nous permet de dresser un portrait linguistique du système sportif canadien, trois ans après la publication de notre étude. Ceci dit, il importe de noter que le document de réponse soumis par Sport Canada manquait de détails et de précisions sur les actions prises dans la mise en oeuvre de nos recommandations. Sport Canada a éprouvé des problèmes de continuité d'action occasionnés par un roulement de personnel, au cours des deux dernières années, et cette situation a eu un impact sur la mise en oeuvre des recommandations.

4• Observations et mise en oeuvre des recommandations

L'analyse de la mise en oeuvre des recommandations porte sur différents thèmes et ne suit pas nécessairement l'ordre de numérotation figurant dans notre rapport de juin 2000.

4.1 Sport Canada

4.1.1 La capacité linguistique de Sport Canada

étude

- Le niveau de compétences linguistiques requis pour les cadres était adéquat (CBC).
- Le niveau de compétences linguistiques requis pour les gestionnaires était insuffisant (BBB).

Recommandation 6•

d'ici le 1er avril 2001, Sport Canada révise les exigences linguistiques des postes de gestion dans l'optique d'améliorer les capacités linguistiques des gestionnaires en français et prenne les mesures nécessaires pour s'assurer que les titulaires répondent aux exigences de leur poste.

suivi

Au nombre de sept, ces postes de gestion exigent toujours le niveau intermédiaire BBB en langue seconde. Deux postes sont présentement vacants, un aux programmes de sport et l'autre à la politique du sport. Le ministère prévoit rehausser le profil linguistique au niveau CBC dans le cadre de leur dotation permanente.

Comme suite à la recommandation, Sport Canada élabore présentement une stratégie de ressources humaines qui fera état de mesures et d'un échéancier visant à modifier les profils linguistiques de tous les postes de gestion en tenant compte des besoins opérationnels et de formation linguistique. Dans cette optique, Sport Canada a embauché, à l'été 2002, une conseillère principale en ressources humaines qui relève directement du directeur général, et qui a notamment pour mandat de revoir globalement les exigences de tous ces postes.

Statut de la recommandation 6 • NON MISE EN OEUVRE

Rapport d'étape : le 31 décembre 2003

4.1 Sport Canada

4.1.1 La capacité linguistique de Sport Canada (suite)

étude

- Les agents de programme francophones dépassaient le niveau de compétences linguistiques requis en langue seconde.
- Les agents de programme anglophones répondaient au niveau de compétences linguistiques requis en langue seconde.
- Ces postes exigeaient une connaissance intermédiaire (BBB) de la langue seconde.
- Pas de lien évident entre les compétences linguistiques des agents de programme et les besoins de la clientèle sportive.

Recommandation 7 •

d'ici le 1er avril 2001, Sport Canada révise l'attribution des responsabilités aux agents de programmes, afin de s'assurer que les organismes clients peuvent communiquer avec la direction générale dans la langue officielle de leur choix.

suivi

Les agents de programme agissent à titre d'experts-conseils auprès des organismes financés. Il y a maintenant 22 postes d'agents dont deux sont vacants. Quatorze agents dépassent la norme intermédiaire BBB requise tandis que sept autres y satisfont. À l'exception d'un agent qui suit des cours de français, les autres peuvent desservir leur clientèle dans la langue officielle de son choix. Sport Canada a mis en place des mécanismes afin que la clientèle de l'agent qui ne répond pas aux exigences linguistiques, puisse être desservie dans la langue de son choix. Comme plusieurs agents dépassent la norme intermédiaire de connaissance de la langue seconde, Sport Canada pourrait profiter de l'occasion pour rehausser le profil linguistique de certains de ces postes.

À la direction de la politique du sport, les titulaires de huit postes agissent aussi à titre d'experts-conseils auprès de la communauté sportive. Sept des titulaires répondent ou dépassent les exigences de niveau intermédiaire de leur poste tandis qu'un autre est présentement en formation linguistique. Lors d'activités de dotation récentes, certains profils ont été rehaussés au niveau supérieur ainsi que les postes dotés sur une base impérative.

Notre analyse sur l'attribution des portefeuilles des organismes nationaux de sport aux agents de programmes indique une amélioration depuis notre étude ainsi qu'une capacité bilingue accrue.

Statut de la recommandation 7 • MISE EN OEUVRE

4.1 Sport Canada

4.1.1 La capacité linguistique de Sport Canada (suite)

étude

- Les quatre postes du Programme d'aide aux athlètes exigeaient un niveau intermédiaire (BBB) en langue seconde.
- Ce niveau linguistique était insuffisant pour discuter avec les athlètes.

Recommandation 4 •

d'ici le 1er avril 2001, Sport Canada révise les exigences linguistiques des postes du Programme d'aide aux athlètes en vue d'améliorer les capacités linguistiques du personnel en français et de prendre les mesures nécessaires pour s'assurer que les titulaires répondent aux exigences révisées.

suivi

La cote linguistique d'un poste de gestionnaire du PAA a été rehaussée à CBC et le titulaire répond maintenant aux exigences. Trois autres postes d'agents ne requièrent que le niveau B en langue seconde bien que les employés en poste dépassent cette cote. Même si un poste fait actuellement l'objet d'une dotation (PM 4), Sport Canada exige toujours le niveau B.

Dans le contexte de l'élaboration de sa stratégie en ressources humaines, Sport Canada étudie la possibilité de rehausser le profil linguistique de plusieurs postes.

Statut de la recommandation 4 • PARTIELLEMEMT MISE EN OEUVRE

Nouvelle échéance : 30 septembre 2003

4.1 Sport Canada

4.1.2 Contribution financière aux grands jeux

étude

- Sport Canada finance en partie les grands jeux qui se déroulent au Canada.
- Les Jeux d'été du Canada de 2001 et les Jeux panaméricains de 1999 respectaient la dualité linguistique.
- Toutefois, aucune somme n'était réservée spécifiquement pour les services dans les deux langues officielles.

Recommandation 5 •

d'ici le 1er avril 2001, Sport Canada fasse en sorte que sa contribution financière aux grands jeux comporte les fonds permettant de s'assurer du respect des exigences relatives aux langues officielles.

suivi

Les fonds alloués par Sport Canada dans le cadre des ententes multipartites sont importants et assortis d'un ensemble exhaustif d'obligations en matière de langues officielles. De plus, Sport Canada a élaboré des méca-nismes pour assurer une juste place aux deux langues officielles lors de la tenue de grands événements sportifs nationaux ou internationaux. Lors des Jeux du Canada 2001 et des Championnats mondiaux d'athlétisme, les comités organisateurs avaient rehaussé le caractère bilingue de ces manifestations en s'assurant de la participation active des communautés francophones de London et d'Edmonton.

À l'instar de la convention multipartite établie pour les jeux du Canada de 2001 tenus à London, celle pour les jeux tenus à Bathurst en mars 2003 reconnaissait clairement le caractère bilingue de l'événement et stipulait les dispositions relatives à la prestation de services dans les deux langues officielles. Ces jeux ont d'ailleurs été un succès en ce qui a trait au respect des deux langues officielles. L'entente multipartite signée dans le cadre des Jeux autochtones de l'Amérique du Nord, qui se sont déroulés à Winnipeg en 2002, incluait aussi des clauses linguistiques précises. Sport Canada fait valoir que les pratiques exemplaires en matière de bilinguisme servent de modèle aux ententes futures touchant la tenue d'autres grands jeux. En outre, des fonds additionnels ont été accordés pour financer les Jeux du Canada ainsi que les Jeux autochtones de l'Amérique du Nord.

En somme, bien que Sport Canada ne précise pas le montant des fonds qui doivent être accordés pour assurer le respect des deux langues officielles dans le cadre des grands jeux, il prend les mesures nécessaires pour intégrer le français et l'anglais dans leur déroulement et les ententes établies en sont le reflet.

Statut de la recommandation 5 • MISE EN OEUVRE

4.1 Sport Canada

4.1.3 Le cadre de financement et de responsabilité en matière de sport

étude

- Les organismes nationaux de sport financés par Sport Canada devaient offrir un minimum de services dans les deux langues officielles en vertu du Cadre de responsabilité et de financement en matière de sport. Voici quelques exemples :
  - pouvoir répondre aux demandes de renseignements dans la langue choisie par le demandeur;
  - fournir des services bilingues dans le cadre de leurs championnats nationaux et des manifestations internationales;
  - afficher l'information dans les deux langues officielles sur la page d'accueil de leur site Web;
  - assurer des services bilingues à l'assemblée générale annuelle.
- Même si les organismes nationaux de sport répondaient aux attentes minimales en matière linguistique, nous estimions que les francophones n'étaient pas pleinement intégrés aux activités des organismes nationaux.
- Le suivi des accords de contribution n'était pas suffisamment rigoureux.

Recommandation 1 •

d'ici le 1er avril 2001, Sport Canada revoie les objectifs relatifs aux langues officielles et les attentes minimales énoncées dans le Cadre de financement et de responsabilité en matière de sport afin d'obliger les organismes de sport à relever et à éliminer les obstacles à la participation des francophones.

suivi >>>

Dans le cadre de la recommandation 1, Sport Canada a effectué, en 2001, un sondage auprès de 47 ONS pour évaluer dans quelle mesure leurs services étaient disponibles dans les deux langues officielles. Sport Canada a modifié le Cadre de financement et de responsabilité en matière de sport (CFRS) après un premier cycle (1996-2001), pour l'harmoniser avec les trois principaux axes de la nouvelle politique canadienne en matière de sport publiée en mai 2002 : l'excellence sportive, la participation au sport et l'optimisation des ressources organisationnelles. En modifiant le CFRS, Sport Canada vise à aider les organismes financés à apporter des changements durables et accorde une importance accrue à l'atteinte des résultats.

Les attentes minimales définies dans le cadre antérieur sont remplacées par des **normes nationales** s'appliquant à tous les ONS. L'objectif consiste à : **voir à ce que les ONS, en conformité avec leur mandat national, offrent à leurs membres des programmes et des services dans les deux langues officielles**. Selon la nouvelle norme nationale :

- l'ONS a une politique officielle sur les langues officielles qui respecte la politique actuelle du Conseil du Trésor et de Sport Canada;
- l'ONS recueille des statistiques sur les préférences linguistiques de ses membres;
- les membres de l'ONS peuvent accéder aux principaux services mis à leur disposition dans l'une ou l'autre langue officielle;
- l'ONS fournit les principaux documents spécialisés et techniques dans les deux langues officielles;
- les sections statiques du site Web de l'ONS sont entièrement présentées et mises à jour dans les deux langues officielles, tandis que les sections plus dynamiques (qui changent constamment) peuvent avoir du contenu dans une des deux langues officielles;
- à l'échelle des équipes nationales, l'ONS voit à ce que son effectif d'entraîneurs puisse répondre aux besoins de chaque athlète dans la langue officielle de celui-ci;
- l'ONS adhère à la politique de Sport Canada sur les *Normes relatives aux langues officielles pour l'administration des centres d'entraînement de haut niveau.*

La norme nationale apporte des améliorations par rapport aux attentes fixées dans le CFRS précédent, notamment à celles qui touchent la politique sur les langues officielles dont doivent se doter les ONS, l'accès aux documents techniques et spécialisés, ainsi qu'à la présence d'entraîneurs bilingues au sein des équipes nationales. Toutefois, la norme ne spécifie pas quels sont les « services principaux » que doivent offrir les ONS. Les exigences quant à l'information paraissant sur les sites Web sont plus grandes par rapport à ce qu'elles étaient antérieurement, puisque les ONS doivent présenter l'information statique entièrement dans les deux langues. Par contre, la communauté sportive est souvent plus intéressée par l'information qui figure dans la partie « dynamique » des sites Web, où les événements sportifs à venir et les nouveautés sont affichés. La nouvelle norme nous paraît donc restrictive à cet égard.

En somme, bien que Sport Canada ait révisé le CFRS, nous estimons qu'il subsiste certaines faiblesses dans la norme nationale et que dans cette optique, la recommandation 1 n'a pas été pleinement mise en oeuvre. Et même si le sondage effectué auprès des ONS a permis d'identifier des lacunes lorsqu'ils offrent des services à leurs membres, il demeure imprécis à plusieurs égards.

Statut de la recommandation 1 • PARTIELLEMENT MISE EN OEUVRE

Rapport de progrès : 1er avril 2004

4.1 Sport Canada

4.1.3 Le cadre de financement et de responsabilité en matière de sport (suite)

étude

- Le suivi des accords de contribution avec les organismes nationaux de sport n'était pas suffisamment rigoureux.

Recommandation 2 •

d'ici le 1er avril 2001, Sport Canada surveille systématiquement la réalisation des objectifs relatifs aux langues officielles et des attentes minimales énoncées dans le Cadre de financement et de responsabilité en matière de sport.

suivi >>>

Dans le cadre de la mise en oeuvre de la recommandation 2, Sport Canada nous réfère au sondage effectué auprès des ONS. Bien qu'il s'agissait d'une auto-évaluation des ONS et, par conséquent, comportait une bonne part de subjectivité, ce sondage a permis à Sport Canada de dresser un portrait linguistique de chacun. Nous examinerons dans la section 4.2 les résultats de ce sondage. Les agents de programme à Sport Canada utilisent ces données pour évaluer l'atteinte d'objectifs en matière de langues officielles et prodiguer des conseils aux organismes qui sont tenus de dresser un plan d'action pour redresser les lacunes observées.

À l'été 2001, Sport Canada publiait un rapport d'évaluation du cycle de responsabilité 1996-2001 dont une partie touchait les répercussions des attentes minimales fixées pour les ONS en matière de langues officielles. Ce rapport, rédigé par un expert-conseil, évalue les forces et les faiblesses du CFRS. Il sert aussi d'outil à Sport Canada pour surveiller les progrès accomplis et diriger ses interventions futures. Le rapport indique que l'établissement d'attentes minimales ainsi que l'étude de la Commissaire ont sensibilisé les ONS à la situation des services bilingues et servi de catalyseur de changement. Plusieurs ont haussé leur budget de traduction et augmenté la traduction de documents clés jusque là offerts uniquement en anglais. On retrouve aussi des exemples de pratiques innovatrices mises en oeuvre par certains ONS pour fournir des services bilingues. Par exemple, le Conseil d'administration du ski acrobatique a fait du bilinguisme une exigence du poste de directeur général de la fédération.

Statut de la recommandation 2 • MISE EN OEUVRE

4.1 Sport Canada

4.1.3 Le cadre de financement et de responsabilité en matière de sport (suite)

étude

- La méthode de vérification utilisée par le Secrétariat du Conseil du Trésor est plutôt axée sur les processus à suivre que sur l'atteinte des résultats.
- La Commissaire lui a donc adressé une recommandation.

Recommandation 3 •

d'ici le ler avril 2001, le Conseil du Trésor revoie sa méthode de vérification des langues officielles de manière à s'assurer que les programmes vérifiés soient non seulement conformes aux contrôles administratifs établis, mais qu'ils permettent aussi d'atteindre les objectifs visés.

suivi>>>

Le Secrétariat du Conseil du Trésor a actualisé ses pratiques de vérification. Cet exercice visait essentiellement à harmoniser ses pratiques de vérification avec les nouveaux objectifs d'évaluation de programme contenus dans la politique gouvernementale d'avril 2001 sur la vérification. L'objectif de cette politique est de mettre l'accent, notamment, sur les résultats. Toutefois, nous ne sommes pas en mesure de conclure que le Secrétariat a entièrement intégré ces pratiques dans ses activités de vérification.

Statut de la recommandation 3 • PARTIELLEMENT MISE EN OEUVRE

Nouvelle échéance : 31 décembre 2003

4.2 Les organismes nationaux de sport

4.2.1 Les politiques relatives aux langues officielles

étude

- La capacité des organismes nationaux de sport à exécuter leurs programmes dans les deux langues officielles varie dans chacun des sports, selon les membres, le budget et les antécédents de l'organisme.
- Un programme de langues officielles solide devrait débuter par une déclaration de principe qui énoncerait clairement que l'organisme reconnaît le français et l'anglais comme étant les langues de communication et de services.

Recommandation 8 •

d'ici le 31 décembre 2001, Sport Canada travaille avec les ONS pour s'assurer qu'ils adoptent des énoncés de politique pertinents sur les langues officielles.

suivi>>>

Nous n'avons pas constaté d'éléments probants selon lesquels les ONS auraient élaboré des énoncés de politique qui tiendraient compte de tous les aspects de leurs services. Sport Canada admet que certains énoncés sont incomplets ou insatisfaisants. Afin de rectifier la situation, Sport Canada demande aux ONS ciblés d'adopter des énoncés de politique adéquats dans leurs plans d'action annuels.

Sport Canada a chargé une société d'experts-conseils de rédiger un rapport d'évaluation sur le cycle de responsabilité de 1996-2001. Selon le rapport, le leadership et l'engagement des bénévoles et du personnel sont les facteurs clés qui déterminent jusqu'à quel point un ONS adoptera des politiques et des pratiques qui débordent du cadre strict de responsabilité administrative et qui mettent l'accent sur la nécessité d'offrir des services bilingues. On invoque le plus souvent le manque de ressources comme étant la raison de ne pas accroître davantage la capacité linguistique, mais il n'incombe pas seulement aux organismes plus importants de consacrer plus de ressources aux langues officielles. Le rapport contient quelques exemples d'organismes plus petits qui ont intégré le bilinguisme dans leurs opérations quotidiennes. Les autres facteurs mentionnés sont le nombre de membres francophones et les coûts de traduction.

Statut de la recommandation 8 • PARTIELLEMENT MISE EN OEUVRE

Nouvelle échéance : 31 décembre 2003

4.2 Les organismes nationaux de sport

4.2.2 Les programmes des langues officielles

étude

- Les organismes nationaux de sport étaient souvent incapables d'offrir des services en français aux athlètes et aux entraîneurs.
- Souvent, les athlètes ne pouvaient pas communiquer avec les entraîneurs dans la langue de leur choix.

Recommandation 9 •

Sport Canada demande aux organismes nationaux de sport de revoir la capacité linguistique du personnel, d'ici le 1er avril 2002, dans l'objectif de s'assurer que les athlètes et les entraîneurs puissent recevoir en tout temps les services appropriés dans la langue officielle de leur choix.

suivi>>>

Sport Canada indique qu'il n'a pas l'autorité de s'immiscer dans la régie interne des ONS et qu'il agit par voie de persuasion. Il dit avoir d'abord mis l'accent sur la capacité linguistique du personnel des Centres d'entraînement de haut niveau (CEHN).

Dans le sommaire du sondage qu'il a mené, Sport Canada indique qu'il lui est difficile de bien cerner la capacité linguistique des ONS puisque les titres et les fonctions des titulaires varient d'un organisme à l'autre. Il conclut que les athlètes et le public avaient, en 2001, un accès facile à des services bilingues, verbaux ou écrits, qui étaient habituellement offerts simultanément. Comme cette évaluation est basée sur des moyennes, il nous paraît difficile de tirer ces conclusions. Sport Canada reconnaît qu'à travers le sondage, se dégagent les éléments suivants : peu de réunions sont bilingues, incluant les documents qui s'y rattachent, les services fournis aux membres des équipes nationales dans le cadre de compétitions tenues à l'étranger font défaut et les services offerts de vive voix par les ONS sont souvent limités.

Nous avons constaté une amélioration quant à la disponibilité de la documentation dans les deux langues officielles et à la simultanéité de leur distribution, bien que la qualité des textes ne soit pas toujours égale. Un athlète a indiqué que son entente contractuelle avec l'ONS n'était pas disponible en français, à moins d'une attente d'une semaine; il a choisi la version anglaise. Dans un autre cas, une fédération nationale a demandé à un athlète francophone de signer aussi la version anglaise de son contrat (son choix étant le français), puisque l'anglais constituait la version officielle.

La quantité et la qualité d'informations en français et en anglais paraissant sur les sites Web des organismes varient, mais on note des améliorations à ce chapitre pour plusieurs ONS. À titre d'exemples, les sites des fédérations nationales de taekwondo, de tennis de table et de surf des neiges sont entièrement bilingues et identifient au moyen d'un hyperlien que l'information est disponible dans l'autre langue.

On note des progrès dans la prestation de services de première ligne des ONS. Les connaissances linguistiques en français sont toutefois limitées dans certains cas, notamment celles des directeurs techniques. Des employés de quelques ONS suivent des cours de langue seconde. La Fédération canadienne de soccer, par exemple, rembourse les coûts liés aux cours de langue suivis par tout membre de son personnel qui a réussi sa formation.

Beaucoup de réunions générales des ONS se déroulent presqu'exclusivement en anglais, malgré la présence de francophones et d'anglophones lors de ces événements. En outre, la documentation et les compte-rendus sont souvent disponibles en anglais seulement. Certaines fédérations plus importantes et mieux nanties financièrement prennent des mesures pour assurer la distribution de matériel bilingue et la participation des deux groupes de langues officielles. Par exemple, la fédération nationale de ski alpin, dont le siège est situé à Calgary, mène toutes ses activités importantes dans les deux langues officielles et s'assure que le matériel est bilingue.

Par ailleurs, les agents de programme de Sport Canada examinent les résultats du sondage pour chaque organisme dont ils sont responsables. Une lettre est envoyée au début de l'année financière à chaque ONS qui reçoit des contributions. Les agents en profitent pour féliciter les organismes qui ont pris des initiatives intéressantes au cours de l'année et attirer leur attention sur les secteurs qui doivent être améliorés. Les ONS doivent inclure dans leur réponse un plan d'action pour améliorer les services dans les deux langues officielles. Le suivi des agents leur permet en outre d'obtenir plus de détails sur la capacité linguistique des ONS.

L'analyse de quelques plans d'action des ONS datant de 2002 révèle qu'il n'y a pas d'uniformité dans la présentation ni dans le contenu; on y retrouve des procès-verbaux, des rapports de progrès, des plans opérationnels et pluriannuels couvrant des périodes diverses. Sport Canada devrait fournir un cadre de rapport aux ONS, en leur spécifiant ce que doit contenir le plan d'action au chapitre des langues officielles. Sport Canada a donc pris certaines mesures pour connaître le profil linguistique du personnel des ONS et leur capacité d'assurer la prestation de services bilingues. Le portrait qui s'en dégage est toutefois imprécis et les services offerts, malgré des améliorations, continuent d'être insuffisants à plusieurs égards.

Statut de la recommandation 9 • PARTIELLEMENT MISE EN OEUVRE

Rapport d'étape : 31 décembre 2003

4.2 Les organismes nationaux de sport

4.2.2 Les programmes des langues officielles (suite)

étude

- Les organismes nationaux de sport estimaient ne pas recevoir suffisamment d'argent pour les coûts de traduction et d'interprétation, par rapport aux attentes du gouvernement fédéral.

Recommandation 10 •

d'ici le 1er avril 2002, Sport Canada et les organismes nationaux de sport procèdent à un examen conjoint des dépenses des organismes relatives aux langues officielles et établissent des budgets réalistes pour cette activité.

suivi>>>

Sport Canada indique que les données du sondage auprès des ONS lui permettent de cerner des tendances en matière de dépenses touchant les langues officielles. En établissant des comparaisons entre ONS sur les dépenses engagées en matière de langues officielles, Sport Canada soutient que ces renseignements peuvent aider ceux-ci à établir des budgets plus réalistes. Mais il ajoute que l'établissement de budgets individuels des ONS n'est pas de son ressort et qu'il a des moyens limités pour intervenir. Sport Canada n'avait pourtant émis aucune réserve quant à la mise en oeuvre de cette recommandation lorsque nous avions établi la version finale de notre étude. Nous concluons que l'examen conjoint des dépenses des ONS avec Sport Canada n'a pas été fait, tel que recommandé.

Sport Canada doit donc rencontrer les ONS pour évaluer leurs besoins en matière de traduction et revoir avec eux les dépenses qu'ils consacrent à cette fin. L'exercice leur permettrait de voir quels seraient des budgets réalistes pouvant être consacrés à la traduction.

Statut de la recommandation 10 • NON MISE EN OEUVRE

Nouvelle échéance : 30 juin 2004

4.3 Les organismes multisports et multiservices

étude

- Il n'existait aucun organisme multisports ou multiservices (par exemple, Association olympique canadienne, Association canadienne des entraîneurs) qui aidait les organismes nationaux de sport à offrir leurs services dans les deux langues officielles.
- Les organismes nationaux de sport avaient indiqué que leur principal besoin en matière de langues officielles était l'accès à des services de traduction opportuns et de qualité.

Recommandation 11 •
d'ici le 1er avril 2002, Sport Canada étudie la faisabilité de fournir des services linguistiques centralisés comme la traduction aux organismes de sport, soit par le biais de programmes gouvernementaux, soit par l'entremise d'une organisation non gouvernementale qui pourrait assumer ce mandat.

suivi >>>

Sport Canada indique que dans un premier temps, il a produit un plan de projet pilote qui, moyennant une contribution de 50 000 $ de sa part ainsi qu'un montant équivalent provenant de la Direction générale des programmes d'appui aux langues officielles de Patrimoine canadien (DGPALO), assurerait la traduction vers le français de documents de fond d'intérêt pour tous les ONS. En novembre 2002, le secrétaire d'État au sport amateur annonçait qu'un montant de 100 000 $ (de Sport Canada et de la DGPALO de Patrimoine canadien) serait accordé à l'Association canadienne des entraîneurs (ACE) pour la traduction de documents techniques. L'ACE a distribué ces fonds à 12 ONS. Nous aborderons de façon plus détaillée la question de la traduction des documents servant à l'entraînement (coaching), sous la rubrique 4.4 du rapport.

Le projet pilote de Sport Canada fera l'objet d'une évaluation après la première année (hiver 2002-2003) pour déterminer dans quelle mesure il répond aux besoins de traduction des ONS. Sport Canada considère la possibilité de poursuivre ce programme pendant trois années.

Comme cette initiative répond aux besoins de certains ONS seulement (12 pour l'année 2002-2003), ces derniers éprouveront encore des difficultés à produire du matériel dans les deux langues, en français notamment, à moins d'une injection de fonds importante et soutenue. Nous invitons Sport Canada à poursuivre ce projet avec la DGPALO de Patrimoine canadien. Le sondage mené par Sport Canada auprès des ONS révèle d'ailleurs que les documents en français accusent souvent un retard au niveau de la traduction, qui pouvait aller jusqu'à six mois dans le cas de documents techniques plus volumineux.

Statut de la recommandation 11 • PARTIELLEMENT MISE EN OEUVRE

Rapport d'étape : 31 décembre 2003

4.4 L'entraînement des athlètes et la formation des entraîneurs

étude

- Les athlètes avaient identifié la qualité du programme d'entraînement (coaching) comme l'élément le plus important dans le développement de leur sport.
- Les athlètes avaient indiqué que les rapports avec leurs entraîneurs étaient souvent compliqués par des difficultés d'ordre linguistique.
- Les organismes nationaux de sport sont essentiellement responsables de l'élaboration des programmes des entraîneurs ainsi que de l'embauche d'entraîneurs pour les équipes nationales.
- Peu d'entraîneurs francophones au niveau des équipes nationales.
- Absence de documents pédagogiques et techniques en français.

Recommandation 12 •

Sport Canada travaille avec les organismes nationaux de sport afin de déterminer la première langue officielle des entraîneurs des équipes nationales d'ici le 1er avril 2001 et, au besoin, de prendre des mesures pour s'assurer que les entraîneurs des deux groupes de langue officielle aient accès à des postes à ce niveau.

suivi >>>

Comme suite au sondage sur les langues officielles, Sport Canada a modifié ses exigences auprès des ONS, dans le cadre de leur demande de financement annuel (hiver et printemps 2003.) Les ONS devront soumettre une liste complète des entraîneurs des équipes nationales en y incluant des données sur la première langue officielle de l'entraîneur ainsi que les langues officielles parlées. Cette information permettra à Sport Canada d'avoir une vue d'ensemble de la capacité bilingue des entraîneurs d'équipes nationales dans tous les sports et de prendre les mesures de redressement qui s'imposent dans certains sports.

Pour donner suite à la seconde partie de la recommandation 12, Sport Canada prévoit demander aux ONS, dans son prochain sondage triennal (2004-2005), s'ils annoncent leurs concours pour combler les postes d'entraîneurs, dans les médias francophones et anglophones. Par la même occasion, il entend inviter les ONS à inclure dans leur plan d'action, des objectifs susceptibles de redresser la situation observée lors de notre étude. L'échéance fixée par Sport Canada pour se conformer à la recommandation semble lointaine (2004-2005), compte tenu que notre recommandation remonte à près de trois ans déjà.

Nous avons recueilli un commentaire intéressant de l'Institut national de formation des entraîneurs (INFE), qui relève du Centre national multisports - Montréal. La formation offerte par l'INFE en français faciliterait l'accès des entraîneurs francophones aux postes nationaux. À Montréal, des candidats francophones de l'INFE se sont prévalus du programme de formation linguistique de l'Association canadienne des entraîneurs professionnels pour parfaire leur connaissance de l'anglais. L'INFE finance le déplacement de certains candidats francophones, qui agissent comme entraîneur stagiaire auprès d'équipes nationales, leur permettant ainsi de se faire connaître et d'augmenter leurs chances d'être intégrés au réseau.

Statut de la recommandation 12 • PARTIELLEMENT MISE EN OEUVRE
Nouvelle échéance : 31 décembre 2003

Recommandation 13 •

Sport Canada travaille avec l'Association canadienne des entraîneurs et les organismes nationaux de sport afin de s'assurer que les guides techniques destinés à la formation des entraîneurs soient offerts dans les deux langues officielles au cours de l'année suivant la publication du présent rapport.

suivi

À la recommandation 13, Sport Canada affirme que les résultats du sondage auprès des ONS sont assez positifs car les documents techniques importants pour la carrière d'un athlète « étaient disponibles neuf fois sur dix en 2001 et disponibles simultanément sept fois sur dix, avec une moyenne d'attente de trois mois pour les documents non disponibles immédiatement. » Nous avons des réserves sur la précision de cette évaluation puisqu'elle se fonde sur une moyenne générale.

Mais la mise en oeuvre de la recommandation 13 fait par ailleurs l'objet de mesures intéressantes, notamment dans le cadre de la refonte progressive du Programme national de certification des entraîneurs (PNCE 3M). L'Association canadienne des entraîneurs nous a fourni d'excellents renseignements à cet égard. Les niveaux I à III du Programme visent le travail auprès des équipes sportives et des athlètes aux échelons municipal, scolaire ou provincial. Les niveaux IV et V sont axés sur le travail auprès des athlètes de haut niveau.

Des modifications ont été apportées au PNCE 3M afin que les entraîneurs disposent d'une vaste gamme de programmes reliés à la réalité et aux défis particuliers des divers environnements sportifs. La transition consiste à passer d'un système basé sur des cours et des connaissances (la structure précédente du PNCE 3M) à un système d'éducation et de formation axé sur les compétences (ÉFAC). La nouvelle orientation sera progressivement mise en oeuvre par les ONS au cours des prochaines années.

La nouvelle structure du PNCE 3M reconnaît trois types d'entraîneurs, soit ceux qui interviennent (1) en milieu **communautaire**, (2) dans un environnement **compétitif**, et (3) dans des programmes où l'accent est mis sur **l'instruction des techniques** du sport. La transition vers l'ÉFAC implique la production d'un nombre important de documents écrits. L'ACE accorde un soutien financier aux ONS pour la traduction du matériel et les lignes directrices à ce sujet énoncent clairement l'obligation des organismes de rendre disponible la documentation technique simultanément dans les deux langues officielles. Les ONS sont tenus de s'assurer de la qualité des traductions en collaborant avec les associations provinciales sportives du Québec. Avant de passer à une prochaine étape de production de documents écrits, l'ONS doit voir à ce que les documents publiés dans le cadre de l'étape précédente, soient dans les deux langues officielles.

Dans le cadre de la transition à l'ÉFAC Sport Canada et la DGPALO de Patrimoine canadien accordaient à l'ACE une aide supplémentaire de 100 000$ pour 2002-2003. Tel que mentionné précédemment, l'ACE a octroyé ces fonds à 12 ONS pour la traduction de documents techniques. L'ACE estime que ce financement additionnel réservé strictement à la traduction est une stratégie efficace pour soutenir la transition dans son ensemble et s'assurer que les deux communautés linguistiques puissent être desservies convenablement. Compte tenu du volume important de matériel produit pour l'ÉFAC, l'ACE espère l'injection de sommes semblables au cours des trois prochaines années. L'ACE estime à environ 70 000$ les coûts de traduction pour compléter la première phase de la transition de 60 sports. Nous encourageons Sport Canada à accorder des fonds supplémentaires, au cours des prochaines années, pour accélérer la traduction de ces documents.

Statut de la recommandation 13 • PARTIELLEMENT MISE EN OEUVRE

Mise en oeuvre continue.

4.4 L'entraînement des athlètes et la formation des entraîneurs

4.4.1 L'éducation interculturelle

étude

- Certains entraîneurs étaient peu sensibles aux différences culturelles.
- Dans certains cas, les entraîneurs ne consentaient pas toujours les efforts nécessaires pour comprendre les athlètes dont la langue était différente de la leur et manquaient de tolérance et de patience lors de l'entraînement
- Des athlètes ont dû jouer le rôle d'interprètes auprès de leur entraîneur.

Recommandation 14 •

dès maintenant, Sport Canada travaille avec les organismes nationaux de sport de manière à s'assurer que quelques membres du groupe d'entraîneurs responsables d'une équipe nationale connaissent les deux langues officielles.

suivi >>>

En réponse à la recommandation 14, Sport Canada rappelle que le cadre de responsabilité pour les ONS (2001-2005) vise à ce que l'effectif d'entraîneurs puisse répondre aux besoins des athlètes dans la langue officielle de ceux-ci. L'analyse des plans d'action permettra d'assurer un suivi en ce sens. En juin 2002, Sport Canada a émis à l'intention des ONS qui exploitent des centres d'entraînement de haut niveau (CEHN) pour les athlètes, des *Normes relatives aux langues officielles applicables aux centres d'entraînement de haut niveau*. Le Commissariat aux langues officielles a été consulté dans l'établissement de ces normes qui prévoient notamment la présence d'au moins un entraîneur bilingue dans les CEHN pour répondre aux besoins de chaque équipe ou programme sportif de haut niveau. La mise en oeuvre des normes devrait être complétée d'ici avril 2005. Nous y reviendrons plus loin.

Lors du suivi, Sport Canada ne possédait pas de données précises sur la première langue officielle des entraîneurs des équipes nationales mais nos observations confirment que certaines de ces équipes ne comptent aucun entraîneur bilingue, même celles regroupant des athlètes des deux groupes linguistiques. La capacité bilingue des entraîneurs n'est pas un problème dans certains sports, le patinage de vitesse par exemple, mais l'accès à des entraîneurs bilingues compétents au niveau national constituent un défi pour plusieurs disciplines sportives. Les ONS mettent d'abord l'accent sur les qualifications, l'expertise et l'expérience des

entraîneurs. Les athlètes considèrent aussi ces éléments comme primordiaux, mais plusieurs sont d'avis que l'absence d'entraîneurs bilingues ajoute grandement à la complexité de l'apprentissage.

Souvent, malgré la présence d'un entraîneur bilingue dans une équipe mixte sur le plan linguistique, l'entraînement se fait souvent en anglais si certains des athlètes sont unilingues. En l'absence d'entraîneurs bilingues lors de compétitions internationales, certaines fédérations tentent d'inclure un membre bilingue pour répondre aux demandes. Bien qu'intéressante comme mesure d'appoint, elle ne saurait se substituer à la présence d'entraîneurs bilingues dans les équipes nationales.

L'Association canadienne des entraîneurs professionnels (division professionnelle de l'ACE) consacre des fonds à la formation linguistique des entraîneurs de haut niveau. Depuis l'an 2000, une dizaine se sont prévalus de ces fonds pour parfaire leur connaissance de la langue seconde, dont cinq en anglais et cinq en français. Les ONS devraient faire connaître davantage la disponibilité de ces programmes aux entraîneurs, étant donné qu'ils collaborent étroitement avec l'ACE dans le contexte de la formation. Certains entraîneurs considèrent que les ONS devraient couvrir les coûts de la formation linguistique si l'exigence du bilinguisme fait partie des normes établies.

Statut de la recommandation 14 • PARTIELLEMENT MISE EN OEUVRE
Nouvelle échéance : dès maintenant

Recommandation 15 •

dès maintenant, Sport Canada collabore avec les organismes nationaux de sport et l'Association canadienne des entraîneurs afin d'élaborer du matériel pédagogique et des aides d'entraînement qui permettraient aux entraîneurs de travailler avec des équipes mixtes sur le plan linguistique.

suivi >>>

Pour la recommandation 15, Sport Canada a affiché sur ses sites intranet et Internet, un lexique bilingue de 34 sports d'été. Il rappellera aux ONS la disponibilité de cette source terminologique. Sport Canada dit être également à la recherche d'autres lexiques sportifs pouvant servir à la clientèle des ONS et des entraîneurs. À part cette mesure, nous n'avons pas constaté que du matériel pédagogique ou des aides d'entraînement permettant aux entraîneurs de travailler avec des équipes linguistiques mixtes avaient été élaborés.

Statut de la recommandation 15 • NON MISE EN OEUVRE
Nouvelle échéance : 30 juin 2004.

4.5 Les centres nationaux du sport

étude

- Il existe six centres nationaux du sport (appelés désormais centres canadiens du sport) au Canada atlantique, à Montréal, à Toronto, à Winnipeg, Calgary et Vancouver.
- Ils offrent des services centralisés de soutien professionnel et personnel aux athlètes et aux entraîneurs de haut niveau.
- L'objectif est d'entraîner des athlètes qui seront susceptibles de remporter des médailles olympiques, tout en veillant à ce qu'ils acquièrent les compétences et l'expérience qui seront nécessaires lorsque leur carrière de sportif aura pris fin.
- On avait constaté l'absence de services médicaux et de services d'orientation en français offerts aux athlètes.

Recommandation 16 •

Sport Canada prenne les moyens pour que tous les centres nationaux du sport offrent les services médicaux essentiels dans les deux langues officielles d'ici le 1er avril 2001, et organisent des services d'orientation opportuns pour les athlètes francophones qui déménagent pour la première fois dans un milieu à dominante anglophone.

suivi >>>

Tel que déjà mentionné, Sport Canada a publié en juin 2002, les *Normes relatives aux langues officielles applicables aux centres d'entraînement de haut niveau (CEHN).* Plusieurs d'entre eux sont exploités par des ONS, de façon autonome, ou en collaboration avec des CNS. Ces centres d'entraînement proposent aux entraîneurs et aux athlètes de haut niveau une formation et un environnement plus propice à l'entraînement intense et ciblé.

Sport Canada estime que les normes ont une portée qui va au-delà de la recommandation à l'égard des CNS, en ce sens qu'elles s'appliquent aussi à tous les CEHN qui doivent offrir des services bilingues en ce qui a trait à l'entraînement, au matériel technique et aux services administratifs. Les CEHN travaillent conjointement avec les ONS pour offrir des services dans les deux langues officielles. Les ONS qui sont responsables des nouveaux centres et de ceux qui existent déjà, doivent voir à ce qu'au moins un membre de l'effectif des entraîneurs soit à l'aise dans les deux langues officielles et que les athlètes reçoivent les services dans la langue officielle de leur choix, notamment les services de nature confidentielle (p. ex. médecins, psychologues sportifs), les services administratifs et l'information concernant les groupes de soutien locaux. Les centres nationaux du sport doivent conserver les mêmes critères que pour les CEHN, mais le délai d'application des normes peut varier : en avril 2005 dans les centres existants, et dès qu'elles seront établies dans les nouveaux centres.

Nous avons examiné les trois CNS qui ont fait l'objet de notre étude : Calgary, Winnipeg et Montréal.

4.5 Les centres nationaux du sport (suite)

4.5.1 Le centre national du sport de Calgary

Le centre national du sport de Calgary reçoit 600 000 $ (ce qui représente près du tiers de son budget global) de Sport Canada pour poursuivre ses programmes. La prestation de services médicaux et de soutien professionnel aux athlètes dans les deux langues officielles demeure difficile : les médecins, les physiothérapeutes, les massothérapeutes et les psychologues sportifs sont rarement bilingues. Cependant, le physiothérapeute de l'équipe nationale féminine de hockey est bilingue et, habituellement, l'équipe de ski alpin est accompagnée par un ou deux physiothérapeutes bilingues lorsqu'elle participe à des compétitions en Europe.

Nous avons appris que la prestation en français des services médicaux et de soutien professionnel progresse peu ou pas du tout, en partie, parce que presque toutes les ressources sont embauchées à contrat par le CNS de Calgary. Les services offerts par les psychologues sportifs (ou par d'autres fournisseurs de services professionnels ou médicaux embauchés à contrat par le CNS) sont payés par le centre. Si un sportif est contraint de se rendre à l'extérieur du centre pour obtenir des services bilingues, des frais supplémentaires sont engagés. De plus, même si le fournisseur du service à l'extérieur de centre parle français, il n'est pas nécessairement compétent pour traiter le problème précis de l'athlète. Des commentaires ont été recueillis sur l'importance d'avoir des psychologues sportifs qui non seulement parlent la langue, mais qui comprennent aussi la culture de l'athlète; ce facteur est d'une importance capitale lorsqu'il faut aider l'athlète à surmonter un blocage ou un problème psychologique qui peut l'empêcher de réaliser une performance exceptionnelle.

La transition des athlètes francophones en milieu anglophone, en particulier les jeunes athlètes qui ont grandi dans de petites communautés, demeure un enjeu de taille. Lorsqu'on leur a demandé ce qui pouvait être amélioré, les athlètes ont parlé de tout : de l'orientation au moment de l'accueil, jusqu'aux conditions de logement dans des familles francophones, aux études et à la façon dont les messages sont traduits sur le site Internet du Centre (à titre d'exemple, les règlements sur le dopage).

Bien que les séances soient présentées en anglais, la documentation relative aux trois ateliers obligatoires sur le harcèlement, les drogues, les suppléments et la réorientation professionnelle est disponible dans les deux langues. On nous a indiqué que les athlètes peuvent poser des questions en français. Puisque ces séances sont obligatoires et que l'information donnée est considérée comme prioritaire, celles-ci devraient être offertes en français et en anglais. Le formulaire d'inscription et certains dépliants de la trousse d'information de l'athlète sont disponibles dans les deux langues, mais le guide des services offerts aux athlètes ne l'est pas. Comme c'était le cas lors de l'étude, un employé bilingue du centre de ressources est en mesure d'offrir des services en français.

On observe une tendance à offrir des services bilingues, mais les progrès sont lents. Le centre du sport de Calgary devrait promouvoir et communiquer ses services dans les deux langues officielles d'une manière plus proactive. La déclaration suivante d'un athlète est peut-être celle qui explique le mieux la situation : « ce centre n'est pas le centre du sport de l'Alberta, mais bien un centre canadien du sport et, à ce titre, il devrait être en mesure d'offrir des services bilingues aux athlètes et aux entraîneurs. » (Notre traduction). Le centre doit mettre en place des mécanismes qui permettront d'offrir des services en français, à l'aide d'autres moyens, au besoin.

Lors de la séance de débreffage qui a eu lieu au centre, nous avons formulé les suggestions suivantes

- faire participer davantage les athlètes à l'élaboration d'une structure administrative pour améliorer les services en français;
- s'assurer de la présence d'employés bilingues en première ligne lors de « l'admission » et à l'orientation pour que les athlètes soient capables de communiquer dans la langue de leur choix;dans la langue de leur choix;
- adopter une attitude de soutien des athlètes francophones, pour les aider à surmonter la barrière linguistique.

>>>

4.5 Les centres nationaux du sport (suite)

4.5.2 Le centre national du sport de Winnipeg

Au moment de notre étude initiale, ni Volleyball Canada, ni le centre du sport de Winnipeg (où résident les équipes nationales masculine et féminine), n'avaient pris des mesures pour s'assurer que les services médicaux et la consultation psychologique puissent être accessibles en français. Le suivi confirme que la physiothérapie, les services médicaux, la massothérapie et la psychologie du sport, notamment pour l'équipe masculine, sont encore fournis en anglais. Toutefois, le physiothérapeute et le thérapeute sportif de l'équipe nationale fémine sont bilingues. Le physiothérapeute affecté à l'équipe de volley-ball de plage est également bilingue.

Dès l'admission de l'athlète au centre, le gestionnaire des services de la performance prend part à la coordination des services médicaux et des sciences du sport tels que la thérapie sportive, la physiothérapie et la biomécanique. À cette étape, le gestionnaire devrait être plus conscient de l'obligation d'offrir aux athlètes francophones des services dans leur langue. Les fournisseurs de service sont, d'abord et avant tout, retenus selon leurs compétences et l'emplacement géographique; la langue n'est qu'un critère secondaire. Les entrevues ont révélé que les services d'orientation et la psychologie du sport sont deux secteurs à améliorer. Certains athlètes ont dit ne recevoir des services médicaux en français qu'au cours d'événements d'envergure internationale ou pendant les Coupes du monde. Le personnel du centre de Winnipeg a indiqué que les personnes qui demandent des services médicaux en français seraient référées à l'Hôpital général de Saint- Boniface.

Certaines lacunes persistent au niveau des services administratifs dans les deux langues officielles. Aucun nouvel athlète n'est admis en français sur une base individuelle, mais lorsqu'il s'agit d'une équipe, l'admission peut se faire dans les deux langues. Les trois ateliers obligatoires portant sur l'usage des drogues et des suppléments, le harcèlement, ainsi que sur la carrière et la transition des athlètes, sont présentés en anglais seulement, en raison du petit nombre d'athlètes francophones. Vu l'importance des sujets traités, il conviendrait d'offrir certains ateliers dans les deux langues. Une partie de l'information « statique » est affichée en anglais et en français sur le site Web, mais l'information « interactive » est essentiellement en anglais. Les coûts de traduction du matériel sont en cause et, la plupart du temps, le centre fait appel à des bénévoles. Par ailleurs, le formulaire d'admission de l'athlète est affiché dans les deux langues.

Les athlètes qui font partie du conseil d'administration ont l'habitude de rencontrer le personnel pour déterminer leurs besoins, et le centre tient compte de ces commentaires lorsqu'il offre des services. Ces rencontres pourraient être l'occasion de discuter des besoins et des inquiétudes des athlètes en ce qui a trait aux questions de langues officielles.

Le directeur général du centre du sport de Winnipeg est en poste depuis peu, mais il reconnaît que le centre pourrait faire plus pour communiquer en français avec les athlètes francophones.

Notre compte rendu contenait les suggestions suivantes :

- adopter une approche proactive à l'égard de la prestation de services et chercher d'autres solutions pratiques;
- étudier des options pour venir en aide aux athlètes francophones en période de transition;
- examiner de nouveau les secteurs des services d'orientation et de soutien professionnel qui doivent être améliorés.

L'étude et le suivi ont été l'occasion de nous pencher sur la situation, et nous en sommes venus à la conclusion que Sport Canada et les centres nationaux du sport doivent déployer des efforts concertés pour offrir des services bilingues adéquats. Le leadership et l'engagement sont essentiels à cet égard.

Statut de la recommandation 16 • PARTIELLEMENT MISE EN OEUVRE

Rapport d'étape : 1er avril 2004

4.5 Les centres nationaux du sport (suite)

4.5.3 Le Centre national multisport - Montréal

suivi

Le Centre national multisport - Montréal n'était pas touché par la recommandation 16 puisque les fournisseurs de services du Centre offraient des services professionnels et médicaux dans les deux langues officielles. Aujourd'hui, le centre est toujours en mesure de fournir ces services, incluant la médecine, la psychologie du sport, la physiothérapie et la massothérapie. Environ le cinquième des athlètes brevetés s'entraînant à Montréal sont anglophones.

Les services administratifs, dont les services d'orientation, le matériel destiné aux athlètes ainsi que la plupart des renseignements affichés sur le site Web sont disponibles dans les deux langues. La langue des ateliers obligatoires, portant sur le harcèlement, l'usage de drogues et de suppléments, ainsi que sur la carrière et la transition des athlètes, dépend de l'auditoire. Dans le cadre de rencontres qu'ils tiennent deux fois l'an, les coordonnateurs des centres nationaux de sport responsables des services aux athlètes peuvent partager l'information dont ils disposent (politiques, documents) dans l'une et l'autre langue officielle bien que ce ne soit pas fait systématiquement.

5. Population d'athlètes brevetés selon leur langue de choix

Un des points de départ de notre étude en 1999 était la sous-représentation d'athlètes brevetés d'expression française. À cette époque, 18 p. 100 des athlètes brevetés indiquaient le français comme langue de préférence, un pourcentage qui se situe en deçà des données du recensement de 1996 selon lesquelles 24,6 p. 100 des Canadiens déclaraient le français comme première langue officielle. Aujourd'hui, 17,3 p. 100 des athlètes brevetés indiquent le français comme préférence. Il s'agit d'un écart de près de 7 p. 100 par rapport aux données du recensement de 2001, selon lesquelles 24,1 p. 100 des Canadiens déclarent le français comme première langue officielle.

Jusqu'à présent, les suites données à nos recommandations n'ont pas permis de réduire ce déséquilibre et Sport Canada doit se pencher à nouveau sur cette question pour en déterminer les causes. Bien que, traditionnellement, certains sports exercent un plus grand attrait sur l'un ou l'autre groupe de langue officielle, nous sommes d'avis que cet attrait ne peut à lui seul expliquer le déséquilibre ou l'absence totale de francophones dans certains sports. Nous reconnaissons que le taux de participation des francophones peut varier d'une année à l'autre et que ce n'est pas le seul critère pour évaluer la « santé » des langues officielles dans le système sportif de haut niveau. Toutefois, l'écart qui persiste continue de nous préoccuper.

Dans plusieurs disciplines sportives, la population d'athlètes brevetés en nombres absolus est peu élevée et toute fluctuation mineure à la hausse ou à la baisse dans les chiffres peut modifier les pourcentages de façon significative. Toutefois, ce n'est pas le cas dans les disciplines regroupant un nombre important d'athlètes. Par exemple, en athlétisme, on ne retrouve actuellement que quatre francophones (5,3 p. 100) sur un total de 72 athlètes tandis qu'en 1999, on comptait 7 francophones (11,3 p. 100) sur un total de 62 athlètes. Et malgré la popularité du soccer au Québec, la participation francophone tant féminine que masculine est en deçà de 13 p. 100. En voile, on ne compte que 40 athlètes brevetés et la participation francophone se situe à 12,5 p. 100 (5 athlètes); en aviron, un athlète sur 68 est francophone.

Il n'y a aucun doute que la sélection des athlètes brevetés doit être faite selon le mérite et basée sur des critères objectifs. Mais nous sommes d'avis que Sport Canada devrait commander une étude indépendante sur la participation francophone dans l'ensemble des sports, et voir quelles sont les conditions propices qui permettent d'assurer un accès égal aux deux groupes de langue officielle. Dans le cadre de cette étude, le groupe devra se pencher sur l'impact qu'a l'emplacement des centres d'entraînement de haut niveau sur cette représentation. L'étude pourrait être réalisée par des membres du milieu universitaire ou sportif qui ont déjà effectué des recherches sur le sport au Canada.

Par conséquent, la Commissaire formule une nouvelle recommandation afin que :

a) *d'ici le 31 octobre 2003, Sport Canada, en collaboration avec le Commissariat aux langues officielles, entreprenne une étude indépendante sur la participation francophone dans l'ensemble des sports et détermine quelles sont les conditions qui permettent d'assurer un accès égal aux deux groupes de langue officielle dans le sport de haut niveau.*

b) *réalise l'étude et produise un rapport d'ici le 30 juin 2004*

6• Conclusion

Depuis la publication de notre étude en juin 2000, les efforts déployés par Sport Canada et les autres organismes sportifs démontrent leur volonté d'intégrer la dualité linguistique au sein du système sportif canadien. La Politique canadienne sur le sport offre une vision élargie du sport au Canada, qui se veut inclusive et adaptée aux besoins des Canadiens et des Canadiennes. L'établissement de normes en matière de langues officielles pour les centres d'entraînement de haut niveau, constitue aussi un ajout positif dans la démarche de Sport Canada qui vise à aider ses athlètes à se développer dans le respect de la langue de leur choix.

Le financement accordé aux organismes sportifs par le gouvernement fédéral est, certes, un élément important dans l'atteinte des objectifs que s'est fixé Sport Canada, et les contributions récentes du Secrétaire d'État au sport peuvent aider en ce sens. Au delà de l'aspect financier, le fédéral et ses partenaires doivent accélérer le rythme de la mise en oeuvre de nos recommandations qui visent essentiellement le développement optimal des athlètes dans un pays bilingue. Il incombe à Sport Canada d'assumer la plus grande part du leadership en ce sens afin que tous les partenaires structurent rapidement leur approche et concertent leurs efforts pour atteindre les buts fixés.

7.1 Population d'athlètes brevetés

DISCIPLINE	ANGLOPHONES		FRANCOPHONES		TOTAL
	Nombre	Pourcentage du total	Nombre	Pourcentage du total	Nombre
Athlétisme	72	94,7 %	4	5,3 %	76
Athlétisme - paralympique	24	66,7 %	12	33,3 %	36
Aviron	68	98,6 %	1	1,4 %	69
Badminton	6	85,7 %	1	14,3 %	7
Baseball - Masculin	6	66,7 %	3	33,3 %	9
Basketball - féminin	26	89,7 %	3	10,3 %	29
Basketball - Masculin	37	100 %	0	0 %	37
Basketball - paralympique - féminin	10	83,3 %	2	16,7 %	12
Basketball - paralympique - masculin	12	100 %	0	0 %	12
Biathlon	9	90 %	1	10 %	10
Bobsleigh - féminin	6	100 %	0	0 %	6
Bobsleigh - masculin	12	92,3 %	1	7,7 %	13
Boxe - féminin	1	50 %	1	50 %	2
Boxe - masculin	9	64,3 %	5	35,7 %	14
Canoë	27	73 %	10	27 %	37
Course de canoe en eau vive	13	92,9 %	1	7,1 %	14
Curling - féminin	12	100 %	0	0 %	12
Curling - masculin	12	100 %	0	0 %	12
Cyclisme	24	70,6 %	10	29,4 %	34
Cyclisme - paralympique	1	25 %	3	75 %	4
Équestre	19	100 %	0	0 %	19
Escrime	15	50 %	15	50 %	30
Escrime - paralympique	1	100 %	0	0 %	1
Goalball - paralympique - féminin	4	66,7 %	2	33 %	6
Goalball - paralympique - masculin	4	66,7 %	2	33,3 %	6
Gymnastique - féminin	12	85,7 %	2	14,3 %	14
Gymnastique - masculin	13	100 %	0	0 %	13
Gymnastique - trampoline	6	85,7 %	1	14,3 %	7
Haltérophilie - féminin	0	0 %	1	100 %	1
Hockey - féminin	35	77,8 %	10	22,2 %	45
Hockey sur gazon - féminin	25	100 %	0	0 %	25
Hockey sur gazon - masculin	33	100 %	0	0 %	33
Judo	6	35,3 %	11	64,7 %	17
Judo - paralympique	1	100 %	0	0 %	1
Luge	8	100 %	0	0 %	8
Lutte - masculin	24	96 %	1	4 %	25
Nage synchronisée	21	70 %	9	30 %	30

DISCIPLINE	ANGLOPHONES		FRANCOPHONES		TOTAL
	Nombre	Pourcentage du total	Nombre	Pourcentage du total	Nombre
Natation	52	88,1 %	7	11,9 %	59
Natation - paralympique	16	94,1 %	1	5,9 %	17
Patinage artistique	12	50 %	12	50 %	24
Patinage de vitesse	33	62,3 %	20	37,7 %	53
Plongeon	5	33,3 %	10	66,7 %	15
Racquetball	10	83,3 %	2	16,7 %	12
Rugby - masculin	22	100 %	0	0 %	22
Rugby - paralympique - masculin	8	66,7 %	4	33,3 %	12
Skeleton	7	100 %	0	0 %	7
Ski acrobatique	23	74,2 %	8	25,8 %	31
Ski alpin	14	60,9 %	9	39,1 %	23
Ski alpin - paralympique	9	100 %	0	0 %	9
Ski de fond	14	77,8 %	4	22,2 %	18
Ski de fond - paralympique	4	100 %	0	0 %	4
Ski nautique	6	100 %	0	0 %	6
Soccer - féminin	31	88,6 %	4	11,4 %	35
Soccer - masculin	28	87,5 %	4	12,5 %	32
Softball - féminin	28	96,6 %	1	3,4 %	29
Squash	11	91,7 %	1	8,3 %	12
Surf des neiges	4	66,7 %	2	33,3 %	6
Taekwondo	4	40 %	6	60 %	10
Tennis	6	60 %	4	40 %	10
Tennis - paralympique	7	70 %	3	30 %	10
Tennis de table	7	63,6 %	4	36,4 %	11
Tir - paralympique	6	100 %	0	0 %	6
Tir à l'arc - paralympique	2	100 %	0	0 %	2
Triathlon	4	100 %	0	0 %	4
Voile	35	87,5 %	5	12,5 %	40
Voile - paralympique	7	100 %	0	0 %	7
Volleyball - féminin	31	86,1 %	5	13,9 %	36
Volleyball - masculin	31	91,2 %	3	8,8 %	34
Volleyball - paralympique - masculin	11	100 %	0	0 %	11
Volleyball - plage	12	75 %	4	25 %	16
Water Polo - féminin	21	75 %	7	25 %	28
Water Polo - masculin	18	100 %	0	0 %	18
TOTAL	1 153	82.7 %	242	17.3 %	1395

7• Annexes

7.2 • Liste des recommandations

Recommandation 1 : d'ici le 1er avril 2001, Sport Canada revoie les objectifs relatifs aux langues officielles et les attentes minimales énoncées dans le Cadre de financement et de responsabilité en matière de sport afin d'obliger les organismes de sport à relever et à éliminer les obstacles à la participation des francophones.

Recommandation 2 : d'ici le 1er avril 2001, Sport Canada surveille systématiquement la réalisation des objectifs relatifs aux langues officielles et des attentes minimales énoncées dans le Cadre de financement et de responsabilité en matière de sport.

Recommandation 3 : d'ici le 1er avril 2001, le Conseil du Trésor revoie sa méthode de vérification des langues officielles de manière à s'assurer que les programmes vérifiés soient non seulement conformes aux contrôles administratifs établis, mais qu'ils permettent aussi d'atteindre les objectifs visés.

Recommandation 4 : d'ici le 1er avril 2001, Sport Canada révise les exigences linguistiques des postes du Programme d'aide aux athlètes en vue d'améliorer les capacités linguistiques du personnel en français et de prendre les mesures nécessaires pour s'assurer que les titulaires répondent aux exigences révisées.

Recommandation 5 : d'ici le 1er avril 2001, Sport Canada fasse en sorte que sa contribution financière aux grands jeux comporte les fonds permettant de s'assurer du respect des exigences relatives aux langues officielles.

Recommandation 6 : d'ici le 1er avril 2001, Sport Canada révise les exigences linguistiques des postes de gestion dans l'optique d'améliorer les capacités linguistiques des gestionnaires en français et prenne les mesures nécessaires pour s'assurer que les titulaires répondent aux exigences de leur poste.

Recommandation 7 : d'ici le 1er avril 2001, Sport Canada révise l'attribution des responsabilités aux agents de programmes, afin de s'assurer que les organismes clients peuvent communiquer avec la direction générale dans la langue officielle de leur choix.

Recommandation 8 : d'ici le 31 décembre 2001, Sport Canada travaille avec les ONS pour s'assurer qu'ils adoptent des énoncés de politique pertinents sur les langues officielles.

Recommandation 9 : *Sport Canada demande aux organismes nationaux de sport de revoir la capacité linguistique du personnel, d'ici le 1er avril 2002, dans l'objectif de s'assurer que les athlètes et les entraîneurs puissent recevoir en tout temps les services appropriés dans la langue officielle de leur choix.*

Recommandation 10 : d'ici le 1er avril 2002, Sport Canada et les organismes nationaux de sport procèdent à un examen conjoint des dépenses des organismes relatives aux langues officielles et établissent des budgets réalistes pour cette activité.

Recommandation 11 : d'ici le ler avril 2002, Sport Canada étudie la faisabilité de fournir des services linguistiques centralisés comme la traduction aux organismes de sport, soit par le biais de programmes gouvernementaux, soit par l'entremise d'une organisation non gouvernementale qui pourrait assumer ce mandat.

Recommandation 12 : Sport Canada travaille avec les organismes nationaux de sport afin de déterminer la première langue officielle des entraîneurs des équipes nationales d'ici le ler avril 2001 et, au besoin, de prendre des mesures pour s'assurer que les entraîneurs des deux groupes de langue officielle aient accès à des postes à ce niveau.

Recommandation 13 : Sport Canada travaille avec l'Association canadienne des entraîneurs et les organismes nationaux de sport afin de s'assurer que les guides techniques destinés à la formation des entraîneurs soient offerts dans les deux langues officielles au cours de l'année suivant la publication du présent rapport.

Recommandation 14 : dès maintenant, Sport Canada travaille avec les organismes nationaux de sport de manière à s'assurer que quelques membres du groupe d'entraîneurs responsables d'une équipe nationale connaissent les deux langues officielles.

Recommandation 15 : dès maintenant, Sport Canada collabore avec les organismes nationaux de sport et l'Association canadienne des entraîneurs afin d'élaborer du matériel pédagogique et des aides d'entraînement qui permettraient aux entraîneurs de travailler avec des équipes mixtes sur le plan linguistique.

Recommandation 16 : Sport Canada prenne les moyens pour que tous les centres nationaux du sport offrent les services médicaux essentiels dans les deux langues officielles d'ici le 1er avril 2001, et organisent des services d'orientation opportuns pour les athlètes francophones qui déménagent pour la première fois dans un milieu à dominante anglophone.

Nouvelle recommandation :

a) *d'ici le 31 octobre 2003, Sport Canada, en collaboration avec le Commissariat aux langues officielles, entreprenne une étude indépendante sur la participation francophone dans l'ensemble des sports et détermine quelles sont les conditions qui permettent d'assurer un accès égal aux deux groupes de langue officielle dans le sport de haut niveau.*

b) *réalise l'étude et produise un rapport d'ici le 30 juin 2004*